

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Canton de Sartène - Commune de Propriano
RD319a - Aménagement d'une voie verte, élargissement et rectification

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Corse du sud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6, sous-rubrique:d	Infrastructures routières : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres, Le projet concerne un linéaire de 2300 m environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaménager la RD319a qui assure l'accès aux plages de Capu Laurosù.
Le réaménagement correspond à un élargissement de la chaussée existante et à la rectification
du tracé de façon ponctuelle.
PR 0+300 à PR 3+125

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont:

- délester le centre ville de Propriano depuis le port,
- donner à la route existante les caractéristiques conformes à celles de l'ARP pour une voie de type R60.
- permettre une circulation piétonne et cycliste en toute sécurité le long de l'itinéraire (itinéraire de promenade) avec la création d'une voie verte telle que définie par l'article R110-2 du Code de la route.
- gérer des stationnements le long de la RD319 par la création de 2 zones de parking, sur des zones propres, avec des portiques aux entrées et sorties permettant de réglementer le gabarit des véhicules.
- créer des zones d'accès à la plage spécifiques avec des dispositifs de portiques piétons et des ganivelles afin d'éviter le passage des véhicules motorisés sur la plage.
- créer des zones de stationnement pour vélo afin de faciliter leur accès au site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La plate-forme réaménagée comprendra:

- une chaussée de 6 m de largeur
- une voie verte de 2.50 m de largeur, à l'aval
- un caniveau latéral enherbé de 1 m de largeur, à l'amont
- un dispositif anti-stationnement en bois de type à définir (ganivelle, rondin) entre la chaussée et la voie verte

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un arrêté municipal sera pris par la commune de Propriano afin d'interdire le stationnement nocturne des campings-car.

Aussi, l'absence volontaire d'éclairage sur cette section de RD évitera le stationnement abusif la nuit.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier relatif à la Loi sur l'eau sera réalisé (régime: déclaration)

Un dossier incidences Natura 2000 sera réalisé

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact et Cas par Cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du projet:	2800 m
largeur de l'assiette de la route:	9.50 m (6 m chaussée +1 m de caniveau +2.50 m de voie verte)
Surface estimée du projet :	S= 26 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Commune de PROPRIANO RD 319a	Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>41° 67' 22" 07</u> Lat. <u>08° 89' 27" 25</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>41° 66' 49" 94</u> Lat. <u>08° 89' 24" 88</u>
	Communes traversées :
	PROPRIANO

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☒

Non

☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une route départementale empruntée par les usagers locaux, mais aussi très empruntée durant la période estivale par les touristes.

Cet itinéraire est également un itinéraire de promenade piétonne et cycliste très prisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les
règlements applicables à
la zone du projet

PLU approuvé le 1er Juillet 2006

Zone 1Nb: zone de protection des espaces et milieux
littoraux fragiles ou remarquables.

Emplacements réservés n°20 au bénéfice du CG2A

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF de type 1 n°940030996 Zone humide et plage du Rizzanese, plage de Portigliolo
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone "espaces proches du littoral" Commune de Propriano
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Plan de prévention du risque inondation Cours d'eau du Rizzanese Approuvé le 13/04/2000
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe dans un site Natura 2000 "Embouchure du Rizzanese" Un dossier d'incidence Natura 2000 sera réalisé.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déblai= 3396 m ³ Remblai= 2764 m ³ Un excédent de 632 m ³ de déblai est prévu. Ces déblais seront réutilisés in situ pour les aménagements annexes type parkings, passages piétons... Ils seront également utilisés ponctuellement pour la reconstruction de la plate-forme.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une étude faune-flore a été réalisée en 2011; elle met en évidence des espèces (flore) protégées et remarquables. Des mesures d'évitement ainsi que des mesures compensatoires sont prévues par le CG2A afin de protéger ces espèces (adaptation du tracé et des terrassements, piquetage des espèces, présence d'un écologue pendant la libération des emprises). L'étude faune/flore précise que l'impact résiduel après les travaux est nul.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Pour ce qui est de la zone concernée par l'aléa inondation, seule une portion du projet est concernée. De surcroît il n'y a pas de remblai dans le lit majeur du cours d'eau donc l'impact est donc nul.

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone 1Nb du PLU de Propriano.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation: pas de remblai dans le lit majeur du cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores limitées, dues aux passages des engins ainsi qu'à leur fonctionnement durant le chantier. Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour des matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seules des faibles vibrations négligeables pourront être perçues, dues aux travaux liés au chantier (terrassement, compactage, talutage etc..). Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour des matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'élargissement de la RD 319 a un grand intérêt public.

En effet, il a pour objectif à la fois d'améliorer la fluidité du trafic parfois très problématique dans Propriano et donc d'augmenter la sécurité et le confort des usagers (création d'une voie verte, élargissements...).

Notons que cette route est la seule qui permet de desservir les plages très fréquentées du Sud de Propriano.

D'un point de vue environnemental, trois problématiques sont à soulever:

1/le risque inondation:

Il n'y a aucun impact sur l'inondabilité de la zone étant donné que le projet ne prévoit pas de remblai dans le lit majeur du cours d'eau.

2/la protection des espèces protégées:

Les services du CG2A ont intégré cette problématique en élaborant, en 2011, une étude faune-flore. Cette étude est antérieure à l'opération ce qui a permis au CG2A de prendre en compte les mesures d'évitement préconisées en adaptant, entre autres, le tracé afin d'éviter les Tamaris. Les zones sensibles sont donc évitées soit en passant à l'amont soit en passant à l'aval; aucune station de flore n'est impactée par notre projet. Le CG2A s'engage donc à respecter et à réaliser les mesures de protection citées dans l'étude.

Soulignons également que le projet répond aux objectifs prescrits dans le Document d'objectifs du Site Natura 2000 de l'embouchure du Rizzanese (aménagement, protection des espèces dont *Anchusa crista*, accueil du public, gestion des véhicules motorisés type quad, moto...).

Il répond aussi au cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés du MEDDTL, permettant ainsi au CG2A d'être en conformité sur les volets réglementaire, technique et méthodologique de cette démarche (gabarits de la voie).

3/l'impact paysager:

Les fossés enherbés (pas de fossés béton), assurant la continuité écologique, ainsi que les talus de faible hauteur (hauteur maximale de 2.50m) améliorent nettement l'impact paysager. Afin de diminuer cet impact, les 2 zones de parkings seront en tuf stabilisé. La végétation sur place sera au maximum préservée et des Tamaris africains seront implantés dans les espaces libres.

A noter qu'une attention particulière sera apportée à la provenance des Tamaris.

La cicatrization progressive des zones dégradées ainsi que l'ensemencement naturel sur les talus de remblai amélioreront de façon significative l'impact paysager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait de l'étude faune flore réalisée en 2011 (cartes + tableau)
Extrait PLU (zone projet)
Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura2000
Dispositifs de sécurité anti-stationnement et accessibilité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

AJACCIO

le,

9 juillet 2015

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures
de Communication et des Transports

Claude TISSOT

**Dispositif de sécurité / anti-stationnement
Et accessibilité.**

**Aménagement de la rd 319
Parkings et voie verte**

Ganivelles



Portique fixe véhicules



Portique amovible véhicules



Barrières véhicules



Chicane pour piéton



Potelets anti-stationnement en bois



Pont de bois



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

H. le Président du Conseil Départemental 2A

Commune et département) :

Département de la Corse du Sud

Adresse :

Hôtel du Département
20 183 Ajaccio Cedex

Téléphone :

04 95 29 16 21

Fax :

04 95 29 15 49

Email :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Nom du projet :

Rd319a - Aménagement d'une voie verte
élargissement et rectification (commune de Propriano)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Re-aménagement de la RD319a qui assure l'accès
aux plages de Capu Spicciu : élargissement
de la chaussée, rectification du tracé,
création de 2 ponts et création d'une voie verte -
PR 0+300 à PR 3+125

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Propriano N° Département : 2A

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : FR9400594 (FR94----

n° de site(s) : (FR94----

...

Hors site(s) Natura 2000 ☐ A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR94----

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR94----

...

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 35.000 (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 2300... (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

renforcement de la couche de roulement
(profilage et renforcement de chaussées)
réfection du réseau hydraulique
création de la zone de parking
création d'une voie verte de 2,50 m de
largeur à l'aval

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

☒ Printemps

☐ Été

☒ Automne

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Des mesures d'évitement / réduction seront suivies durant la phase d'exploitation :
↳ Stationnement des engins de chantier sur des zones aménagées / pavimentées bord à bord - pas de stock d'hydrocarbures / récupération des huiles usagées / présence de kit anti-pollution en cas d'épandage accidentel d'hydrocarbure / traitement et évacuation de l'installation de chantier / débroussaillage mécanique / gestion des déchets avec évacuation ou décharge agréée -

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : environ 2 300 000 € TTC...
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☐ Bruits
- ☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☒ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	X	
Autre type de milieu			

TABEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	<i>Testudo hermanni</i>	X	

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes	Anchusa crissa	X	
	Tamarix africana	X	
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Une étude faune-flore a été réalisée en 2011 -
Des mesures d'évitement ainsi que des mesures
compensatoires ont pu être mises en place par la CD2A afin
de protéger les habitats et les espèces (adaptation
du tracé et des terrassements, piquetage des espèces,
présence d'un écologue pendant la libération des
surprises).
L'étude faune-flore indique un impact résiduel après
les travaux réalisés.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

idem

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Agaccio*

Le (date) : *2 juillet 2015*

Signature : Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures
de Communication et des Transports

Claude TISSOT



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

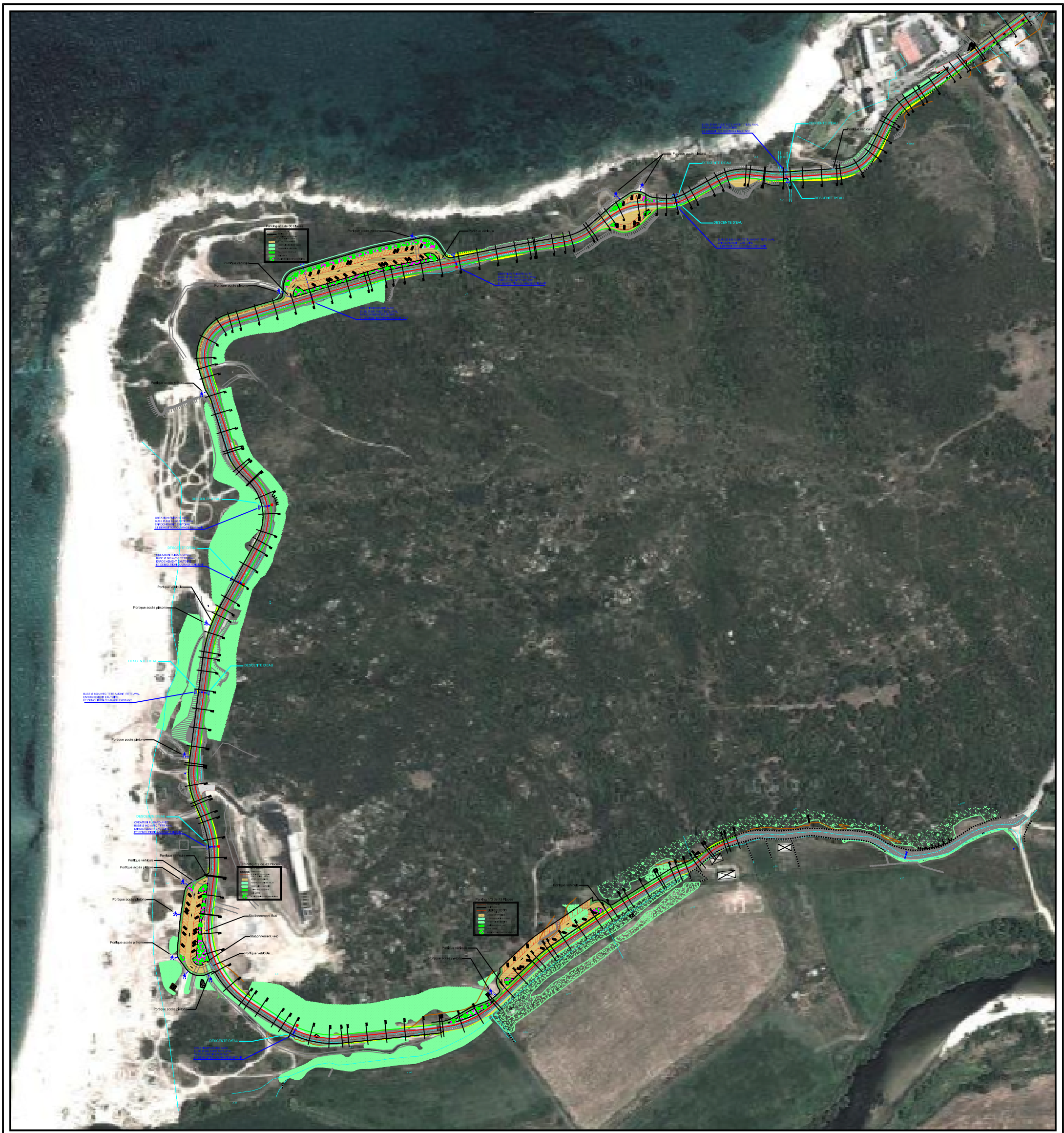
Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

➤ Consultez) [sur le site internet de la DREAL Corse](#) la brochure *natura 2000 (janv 2010)* (valable pour toutes les autres régions)

➤ Visitez le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

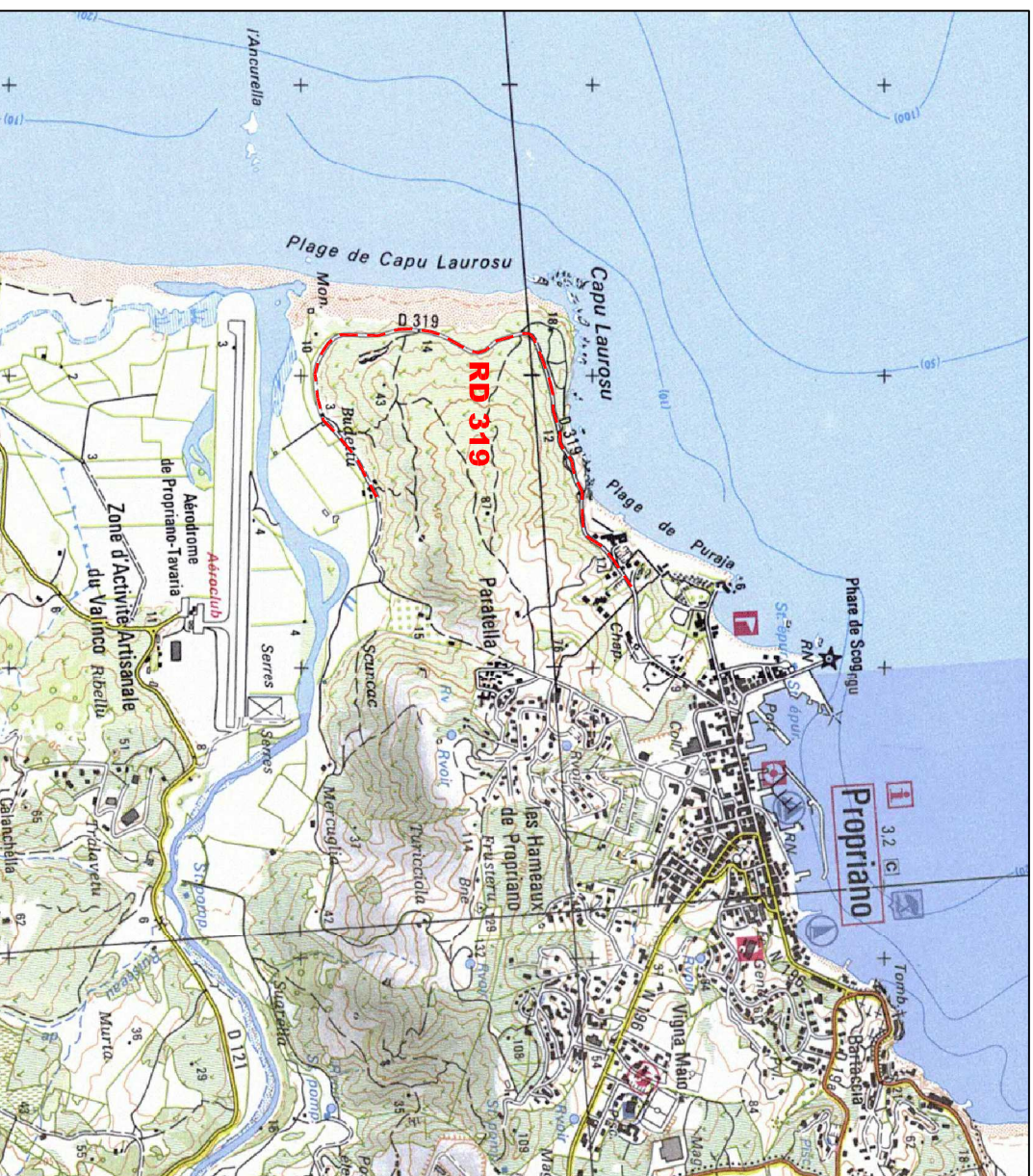
AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ELARGISSEMENT ET RECTIFICATION DE LA RD319 SUR PHOTO AERIENNE



PLAN DE SITUATION

Echelle 1/25000

AMENAGEMENT DE LA RD 319



RD319 Tableau synthétique des impacts et mesures compensatoires pour les espèces végétales et animales protégées et/ou remarquables et pour les habitats

Espèce	Habitat	Nom scientifique	Nom commun	Espèce remarquable non protégée	Protection nationale	Protection régionale	Directive Habitat nomenclature	Directive oiseaux	Impacts	Type de mesures	Impacts résiduels
Flore											
		<i>Tamaris africana</i>	Tamaris d'Afrique		arrêté 15/09/1982				stations en bordure de la zone de travaux	Protection des peuplements par des rus balises pour éviter aux engins de chantier d'abimer les arbustes Pas de traitement chimique des bordures routières	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Anchusa crista</i>	Buglosse crépu		arrêté 15/09/1982				stations hors la zone de travaux	Protection des peuplements par des rus balises pour éviter aux engins de chantier d'accéder aux milieux dunaires Pas de traitement chimique des bordures routières	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Matthiola tricuspidata</i>	Matthiole à fruits à 3 cornes						stations hors la zone de travaux	Protection des peuplements par des rus balises pour éviter aux engins de chantier d'accéder aux milieux dunaires Pas de traitement chimique des bordures routières	Aucun avec les mesures proposées
			Sérapias en cœur	<i>Serapias cordigera</i>					stations en bordure de la zone de travaux	Protection des peuplements par des rus balises pour éviter aux engins de chantier d'abimer les orchidées Fauçage des bordures routières après fructification Pas de traitement chimique des bordures routières	Aucun avec les mesures proposées
			Sérapias petite langue	<i>Serapias lingua</i>					stations en bordure de la zone de travaux	Protection des peuplements par des rus balises pour éviter aux engins de chantier d'abimer les orchidées Fauçage des bordures routières après fructification Pas de traitement chimique des bordures routières	Aucun avec les mesures proposées

Orthoptères			2 espèces déterminantes <i>Diciostaurus marrocanus</i> et <i>Epyprocnemis plorans</i> hors secteurs de travaux						Pas d'impact	Maintien de ronciers dans des bordures routières Gestion raisonnée les délaissés routiers Pas d'utilisation de débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
Batraciens		<i>Hyla sarda</i>	Rainette corse		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV		Pas d'impact station hors zone de travaux	Création de petits bassins de rétention des eaux en amont et/ou en aval de passages busés d'eau Concevoir ces ouvrages permettant la libre circulation de la faune en particulier des batraciens Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV		Pas d'impact station hors zone de travaux	Création de petits bassins de rétention des eaux en amont et/ou en aval de passages busés d'eau Concevoir ces ouvrages permettant la libre circulation de la faune en particulier des batraciens Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
Reptiles		<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard Tyrrhénien		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV		Impact très faible à nul, l'espèce recolonisant facilement les zones après travaux	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV		Impact très faible à nul, l'espèce recolonisant facilement les zones après travaux	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Emys orbicularis</i>	Tortue cistude		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV et II		Pas d'impact , 1 individu ayant été observé hors secteurs de travaux	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Testudo Hermann</i>	Tortue d'Hermann		arrêté du 19/11/2007		Annexe IV et II		Impact possible lors de la traversée de la route	Fossés larges et peu profonds sans bordure béton pour faciliter le passage des tortues Protection dunaire avec un dispositif assurant le passage des tortues Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées

Oiseaux Espèces à l'annexe I de la Directive oiseaux		<i>Lululla arborea</i>	Alouette lulu		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette Sarde		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
		<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	
		<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline		Arrêté du 17 avril 1981			Annexe I	Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées
Chiroptères			Gîte à Propriano et site de chasse transit au niveau de l'embouchure du Rizzanese						Pas d'impact	Aucun débroussaillage chimique	Aucun avec les mesures proposées